



Réouverture

Un retour prioritaire des élèves en situation de handicap à l'école

Le retour progressif des élèves en situation de handicap doit faire l'objet d'une attention particulière et illustre notre capacité à mettre en œuvre une société pleinement inclusive. Il fait l'objet d'une mobilisation conjointe des services académiques et des agences régionales de santé pour articuler la coopération entre les enseignants et les professionnels médico-sociaux dans le strict respect des protocoles sanitaires de reprise des deux secteurs.

L'objectif de cette reprise de l'école est de conduire progressivement les élèves sur le chemin des apprentissages. La mise en place d'adaptations et d'aménagements scolaires est plus que jamais nécessaire. La pédagogie des enseignants devra être adaptée aux besoins éducatifs particuliers de chaque enfant ou adolescent.

Comme le détaille la [circulaire relative à la réouverture des écoles et établissements scolaires et aux conditions de poursuite des apprentissages](#), des groupes multi-niveaux peuvent être constitués pour scolariser prioritairement les élèves en situation de handicap dont les cours n'auraient pas repris en présentiel.

Les principes du retour à l'école des élèves en situation de handicap

- La réouverture des classes est progressive, à compter du 11 mai pour les écoles et du 18 mai pour les collèges situés dans des départements où le virus ne circule pas activement.
- Elle est subordonnée, d'une part, aux règles de confinement fixées par les autorités de l'Etat à l'échelle de chaque territoire, et, d'autre part, à la capacité effective des collectivités locales et des équipes éducatives d'assurer le strict respect des règles sanitaires définies par le ministère de la santé.
- La scolarisation des élèves en présentiel repose sur le libre choix des familles, l'instruction restant obligatoire.
- Les élèves présentant des comorbidités à risque ou pour lesquels le retour à l'école serait trop perturbant continuent de bénéficier de l'enseignement à distance.
- Afin de limiter au maximum le brassage entre élèves, le respect de la doctrine sanitaire implique que les élèves des UE et des ULIS sont scolarisés soit dans leur classe de regroupement soit dans leur classe de référence. Les allers-retours entre ces classes ne sont autorisés qu'au cas par cas, en fonction de la situation de l'établissement.



Faciliter l'appropriation des gestes barrières et des règles de distanciation physique en tenant compte des spécificités du handicap

- L'ensemble des adultes présents dans l'école ou l'établissement s'assurent du respect des gestes barrières par l'ensemble des élèves présents. Pour les enfants à besoins particuliers, une pédagogie adaptée et ludique aux gestes barrières et à la distanciation est mise en place par les professionnels spécialisés et les AESH le cas échéant.
- Les familles sont informées de la nécessité de maintenir les règles relatives aux gestes barrières dans le milieu familial en cohérence et en continuité avec ce qui est demandé à l'école.
- Les services médicosociaux, les équipes mobiles d'appui à la scolarisation et les rééducateurs, sous convention avec l'école, l'établissement scolaire ou les autorités académiques, les personnels des UE, sont mobilisés dès le 11 mai pour intervenir dans les écoles en appui des enseignants ou pour limiter les allers-retours des élèves. Ces professionnels disposent des protections nécessaires et interviennent dans le strict respect de la doctrine sanitaire. La reprise des rééducations revêt un caractère prioritaire, en particulier lorsqu'elles ont été interrompues pendant le confinement.
- Compte tenu de la proximité corporelle induite par la mission d'accompagnement d'enfants en situation de handicap, le respect des mesures de protection des personnels et des enfants accompagnés devra faire l'objet d'une prise en compte particulière.

Les coordonnateurs d'ULIS, les enseignants et les professionnels des UE sécurisent le retour des élèves en situation de handicap

- Prise en compte de la situation des élèves due au confinement et du renforcement éventuel des difficultés de comportement ou de l'anxiété ;
- Réapprentissage au rythme de l'élève des routines et des repères scolaires à l'aide de supports adaptés aux âges des élèves et aux modes de communication qui leurs sont familiers (pictogrammes, Makaton, LSF, FALC, etc.) ;
- Appui ressources auprès des autres enseignants en matière d'adaptation pédagogique pour la réalisation des gestes barrière et de distanciation, pour mieux prendre en compte les conséquences éventuelles du confinement, réinstaller les repères.

Les AESH jouent un rôle essentiel pour accompagner les élèves dans leur retour à l'école

- Les AESH voient leur rôle se renforcer au service de la protection sanitaire des élèves en situation de handicap et dans la relation aux familles. En effet, leur rôle est primordial pour :
 - Expliquer et éduquer aux gestes barrière, impliquer ces élèves dans les adaptations nécessaires.
 - Prendre le temps de remettre en place les routines et rituels, pour beaucoup perdus ou modifiés.



- Prendre le temps de laisser les élèves exprimer des émotions et des peurs si besoin.
- Prendre en compte l'accentuation des difficultés d'attention, d'impulsivité et d'anxiété.
- Accompagner particulièrement ces élèves à respecter la distanciation physique.

La continuité pédagogique à domicile pour les élèves en situation de handicap

- Les élèves en situation de handicap maintenus à domicile bénéficient d'une continuité pédagogique assurée par des enseignants n'intervenant pas en présentiel dans les classes ou les unités d'enseignements.
- Pour faciliter la mise en œuvre des adaptations pédagogiques à domicile, un ensemble d'initiatives et de ressources pédagogiques disponibles, à destination des enseignants et des familles, restent en accès libre sur [Eduscol](#) et sur [Cap Ecole Inclusive](#).
- Les AESH qui le souhaitent peuvent poursuivre l'accompagnement des élèves à distance uniquement, notamment par téléphone. Ils ne sont pas autorisés à se rendre au domicile personnel des élèves et de leurs représentants légaux.
- Enfin les services médicosociaux qui renforcent leurs interventions à domicile en appui de la sortie progressive du confinement, tout comme les services d'aide et d'accompagnement à domicile, équipés en matériel de première ligne, contribueront à la continuité pédagogique, à la reprise progressive de l'activité professionnelle des parents et au besoin de répit des familles et des fratries.

Les ressources disponibles

- Sur le site Eduscol : [Ressources pédagogiques adaptées aux élèves à besoins particuliers](#)
- [CAP vers l'école inclusive](#)
- [Les gestes barrière - en pictogrammes](#)
- [Je me lave les mains - en pictogrammes](#)



Appui indicatif au retour progressif à l'école par âge et par environnement scolaire

La prise en compte des situations de handicap nécessite la présence des enseignants spécialisés et des intervenants médico-sociaux qui interviennent à l'école, le renforcement de la coopération médico-sociale pour augmenter les capacités de prise en charge et l'intervention renforcée des AESH en appui de ces élèves.

Troubles & situations de handicap (sdh)	Maternelle – 3 à 6/7 ans		Primaire – 6 à 10/11 ans		Collège 11 – 15 ans		Lycée 15 - 18 ans	
	UEMA	Classe ordinaire	UEE/ULIS	Classe ordinaire	UEE/ULIS	Classe ordinaire	UEE/ULIS	Classe ordinaire
Autisme avec - perte de routines - masques inadaptés - adultes masqués perturbant	- Bilans individuels post confinement (enseignant + psy) - horaires de rentrée décalés (1ers jours)	- Travail reprise d'habitudes - Adaptation rythme reprise (progressivité, temps partiel)	- Maintien en petit groupe - Pédagogie gestes barrières - horaires de rentrée décalés (1ers jours)	- Travail reprise d'habitudes - Bilan scolarité confinée avec famille (ESMS + AESH) - Adaptation rythme reprise (progressivité, temps partiel)	Maintien en petit groupe - Pédagogie gestes barrières - horaires décalés (1ers jours)	- Travail reprise d'habitudes - Bilan scolarité confinée avec famille (ESMS + AESH)	En LP - Travail reprise d'habitudes	- Entretiens individuels de réassurance et de rappel des règles.
TDAH avec : - Accentuation des troubles du comportement - Et/ou de l'anxiété	Prise en compte individuelle de l'accentuation des troubles et des situations de handicap (ESMS+AESH)		Maintien dans ce petit groupe avec prise en compte des sdh	Prendre en compte de l'accentuation des troubles (ESMS+AESH)	Maintien dans ce petit groupe avec prise en compte sdh	Prendre en compte de l'accentuation des troubles (ESMS+AESH)		
Troubles fonctions cognitives avec absence ou faible compréhension des gestes barrières / distanciation	Comme pour les autres enfants		Maintien dans ce petit groupe	Prendre en compte les difficultés liées aux gestes barrière (ESMS+AESH)	Maintien dans ce petit groupe	Prendre en compte les sdh. Pédagogie gestes barrière (ESMS+AESH)	LP, prendre en compte les sdh. Pédagogie des gestes barrière	
Troubles moteurs empêchant l'élève de se protéger	Comme pour les autres enfants							

AESH - Confinement maintenu si les aménagements impossibles